



Pomy, le 1<sup>er</sup> avril 2025

MUNICIPALITE  
de  
P O M Y

## Préavis municipal 2025 - 03

### Mise en conformité de la station de pompage (STAP) du Gy

Demande de crédit de CHF 235'000.-

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre, pour approbation, une demande de crédit de CHF 235'000.- TTC pour la mise en conformité de la station de pompage (STAP) du Gy (voir budget en page 4).

#### **Contexte**

Pour donner suite à la réalisation du Plan Directeur de Distribution des Eaux (PDDE) terminé en janvier 2023, la Municipalité vous propose de continuer la mise en œuvre des mesures prévues à court terme (2022-2026) définies dans ce document stratégique. Ces dernières nous permettent de poursuivre le renouvellement et l'entretien du réseau d'eau potable de la Commune de Pomy et de garantir une fourniture en eau suffisante et de bonne qualité ainsi que d'assurer les débits nécessaires à la consommation courante et à la défense incendie.

Ce préavis concerne la mesure C2 définie au PDDE qui prévoit la mise en conformité de la STAP du Gy. En effet, la STAP ne répond plus aux normes de la technique actuelle, selon le rapport d'inspection cantonal réalisé en 2021. La turbidité et le débit doivent être mesurés en continu. De plus, une possibilité de rejet automatique doit être présente en cas de turbidité trop élevée, avec une alarme transmise à l'exploitant. Enfin, l'arrivée des sources et la cuve de pompage sont englobées dans le même ouvrage, ce qui n'est pas conforme. La porte d'entrée de la STAP du Gy est également à changer contre un élément étanche.

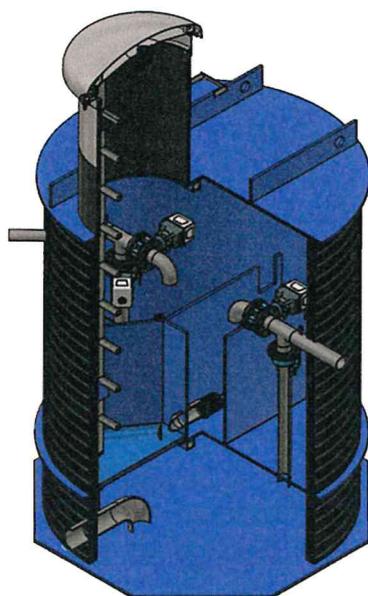
#### **Projet**

Afin de minimiser les coûts, le projet se concentre sur la chambre, les instruments de mesure et les éléments électromécaniques y relatifs. La cuve en béton qui n'est pas conforme sera remplacée par un élément préfabriqué, contenant tous les éléments nécessaires. Ce sera moins cher et l'installation sera plus facile que de construire de nouvelles cuves en béton. De plus, les

chambres préfabriquées présentent une qualité et une durée de vie similaire à celles des cuves en béton (environ 80 ans).

Le bâtiment de la STAP existante reste inchangé à part la mise en conformité de la porte d'accès. Le remplacement des éléments électromécaniques tels que les pompes ou le traitement UV n'est pas pris en compte car ils sont estimés fonctionnels et en bon état. Néanmoins, ces éléments ont été chiffrés à titre optionnel pour l'établissement du budget car ils devront être testés lors des travaux afin de pouvoir décider sur leur éventuel remplacement au moment du projet.

Lors de l'établissement du projet, nous avons également pris en compte les aspects liés à la proximité de la chambre de pompage de la Menthue et le besoin de traitement au chlorothalonil. Ces éléments sont compris dans l'étude d'avant-projet qui sert de base à la demande de crédit qui vous est soumise.



*Figure 1: Chambre préfabriquée envisagée*

Si ce préavis est accepté, la Municipalité prévoit de réaliser les travaux d'ici la fin de la législature actuelle.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la Municipalité demande au Conseil Général un crédit de CHF 235'000.- pour la mise en conformité de la station de pompage du Gy. Le montant demandé ne prend pas en compte des éventuelles subventions cantonales.

### **Conclusions**

Les travaux présentés ci-dessus sont nécessaires pour le maintien d'une qualité et d'une distribution de l'eau optimale pour la Commune de Pomy. Ils sont issus d'une réflexion stratégique globale pour un approvisionnement en eau potable de qualité et contribuent à la mise en œuvre conséquente de notre PDDE selon le planning établi.

Il est également important de préciser que ces travaux sont tous liés au domaine de la distribution de l'eau potable. Un amortissement de cet investissement par le biais du fonds de réserve affecté à l'eau potable est donc possible au bilan (solde estimé au 31.12.2025 en prenant

en compte le solde 2024 et les investissements en cours = CHF 187'000.-). Cela permettra de mettre à contribution les réserves accumulées ces dernières années en prévision des mesures du PDDE, comme annoncé lors des précédents conseils généraux.

En conclusion, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **Le Conseil général**

Vu le préavis n° 2025 - 03, après avoir entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

### **Décide**

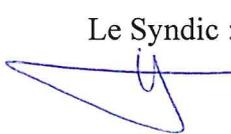
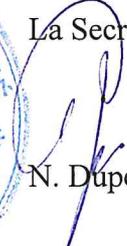
Article 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité de la station de pompage du Gy.

Article 2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 235'000.-.

Article 3. De financer ce montant par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt, auprès de l'établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 235'000.- dans le cadre de plafond d'emprunts de la législature en cours.

Adopté en séance de Municipalité du 7 avril 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  La Secrétaire :   
Y. Débieux  N. Dupertuis

## Budget pour le projet de mise en conformité de la station de pompage du Gy

Selon devis estimatif réalisé par le bureau d'ingénieur Holinger.

### Projet STAP

Chambre de captage équipée	CHF 22'000.-
Turbidimètres	CHF 9'400.-
Débitmètres	CHF 4'100.-
Mesure de niveau inférieur	CHF 1'000.-
Vannes motorisées	CHF 14'000.-
Transport chambre équipée	CHF 1'700.-
Câblage	CHF 3'000.-
Automation	CHF 15'000.-
Génie civil nouvelle chambre et raccordement	CHF 31'800.-
Porte STAP, accès et éléments étanches	CHF 26'000.-
Conduites	CHF 1'200.-

### Options

Option démolition de la cuve existante	CHF 12'000.-
Option remplacement des pompes existantes	CHF 12'000.-
Option remplacement du traitement UV existant	CHF 13'000.-

### Honoraires et divers

Honoraires ingénieurs (Phases SIA 32 à 53)	CHF 34'000.-
Divers, imprévus et réserve	CHF 16'000.-

---

<b>Total</b>	<b>CHF 216'200.-</b>
--------------	----------------------

---

<b>Taxe sur la valeur ajoutée TVA (8,1%)</b>	<b>CHF 17'500.-</b>
--	---------------------

---

<b>Budget total prévu</b>	<b>CHF 235'000.-</b>
---------------------------	----------------------

---

### Charges annuelles maximales :

Emprunt max. CHF 235'000.- Intérêts 2%	CHF	4'700.-
Investissement - Amortissement obligatoire (HT)		
Electromécanique s/20 ans (20 %)	CHF	2'200.-
Appareillage s/30 ans (80 %)	CHF	5'800.-
<b>Annuité maximale possible</b>	<b>CHF</b>	<b>12'700.-</b>